

**Déclaration des organisations syndicales
CFDT-Culture, SNAC-FO, UNSA-SNSC, CFTC-Culture
au CTPM du 6 mai 2009**

Nous n'avons pas l'intention de répéter les nombreuses déclarations que nous avons déjà faites au sujet des non-titulaires depuis l'enclenchement des procédures de validation des textes. Mais l'empilement de ces procédures nous conduit plutôt à une **réflexion sur la méthode**.

Nous voici réunis, pour la quatrième fois, à seule fin de **valider le plus gros morceau du dispositif « non-titulaires »**. Ce gros morceau, c'est celui qui, au prétexte d'encadrer – enfin ! – l'une des pratiques les plus scandaleuses de l'État, exorbitante et du droit public et du droit privé en matière de travail, l'embauche massive, ces dernières décennies, tout particulièrement dans ce ministère, de toutes sortes de **hors-statut, pudiquement dénommés « non-titulaires », entérine la spoliation de leur ancienneté** d'un nombre non négligeable d'entre eux, ce contre quoi les syndicats signataires de cette déclaration s'opposent fermement depuis les origines des discussions, et pas seulement depuis la première présentation en CTPM du brouet que vous nous servez.

« Finissons-en ! » Cela semble être l'unique mot d'ordre de l'administration autour de ce dossier. Finissons-en, mais pas à n'importe quel prix, semble-t-il, **les questions de communication ayant définitivement pris le pas sur les questions de fond**. Il s'agit d'afficher que c'est au terme d'une négociation « loyale » entre « partenaires » sociaux que l'avis majoritaire s'est imposé. En toute transparence, puisque le mot fait florès. Avaliser cette vision de la négociation serait passer sur le fait qu'il n'y a pas de « partenaires » sociaux, mais, en l'occurrence **des conflits salariaux**.

Depuis que les syndicats sont assimilés – et s'assimilent eux-mêmes – à des partenaires, chacun, de quelque côté de la table qu'il se trouve, de s'étonner que des syndicats soient encore capables de se lever et de défendre leurs mandants, avec conviction, avec cohérence, avec persévérance.

Mais reprenons les épisodes précédents. Dès le 5 février, au lendemain de l'ultime rencontre informelle sur le dossier des non-titulaires, les sept organisations syndicales du ministère s'indignaient d'une seule voix : « Escalade dans la provocation : “On n'est pas là pour négocier, on est là pour informer” !!! », en reprenant les propos tenus par le représentant de la ministre. **Voilà qui avait du moins le mérite de la clarté : les réunions de négociation ne servent pas à négocier mais à informer !**

Le 5 mars, le refus de l'administration de clore le CTPM et de transformer la réunion de ses membres en séance de « véritables négociations » (nous reprenons les termes du courriel des six OS représentées au CTPM, soutenus par la septième, chapeautant leur déclaration conjointe) avait occasionné **le boycott de l'instance par toutes les organisations syndicales**. Le CTPM avait donc été reconvoqué à l'identique pour le 30 mars.

Le 30 mars, un premier coin était enfoncé dans le front syndical uni par l'acceptation de deux organisations syndicales, sur les six représentées, de continuer de siéger, tandis que les organisations signataires de la déclaration d'aujourd'hui, après un rappel historique du déroulement désastreux, depuis plus de deux ans, des négociations sur la prise en compte et l'encadrement réglementaire des carrières des non-titulaires, se retiraient, accompagnées, il faut le rappeler, par une organisation ayant présenté son propre communiqué, qui venait renforcer solidement le nôtre.

« Finissons-en. ». **Le 5 mars, l'administration avait avisé notre front uni qu'elle n'avait pas besoin des syndicats pour valider les textes qu'elle nous présente.** Mais **le 10 avril**, lors du 3^e CTPM convoqué avec le même menu, M. Le Directeur de Cabinet **a nuancé le propos** en précisant que si l'objet du CTPM n'était pas de négocier – « On a eu », nous citons, « des phases de négociation préalables » (comme celle du 4 février, mentionnée un peu plus tôt ? c'est nous qui commentons...) –, il était de « *discuter* des textes qu'on vous propose, de les *amender* le cas échéant comme on l'a fait lors du dernier CTPM [du 30 mars], puis d'arriver à un vote sur un texte qui est sur la table aujourd'hui ». **En somme, « bricolons la forme, pourvu qu'on ne touche pas au fond » : il s'agit bien d'obtenir l'affichage que la validation a été opérée paritairement...** Ce 10 avril, tous les syndicats ont donc finalement quitté l'instance.

Mais revenons sur cette **déclaration essentielle** : « **l'objet d'un CTPM n'est pas de négocier** ». Cela, pour notre part, nous le savons depuis longtemps. *Que le temps de la négociation doive précéder la tenue de l'instance paritaire est également pour nous très clair* ; le décret sur les Archives soumis aujourd'hui à notre vote en est la démonstration sous nos yeux. Il a été travaillé et mis en forme par les partenaires compétents, et soumis au CTP local avant d'arriver sous sa forme actuelle devant nous. Malheureusement, c'est l'exception et non la règle, **et la négociation, déjà rare et difficile à obtenir avant l'annonce de la RGPP et des réformes connexes, n'est plus qu'un mot vidé de toute substance, comme nous n'avons de cesse de le dénoncer depuis des années.** Il n'y a que des face-à-face administration/représentants syndicaux, où l'on nous « *informe* » de **procédures et de décisions dans lesquels nos avis, écoutés ou non, peu importe, ne sont jamais pris en compte.**

Dans le cas qui nous occupe de nouveau aujourd'hui, nous vous avons, chaque fois, demandé solennellement d'organiser une véritable négociation autour de **cette question cruciale de la reprise de l'ancienneté des personnels non titulaires**. Et chaque fois vous nous avez opposé le *refus* de clore

le CTPM pour ouvrir, à la faveur de la réunion de toutes les parties, cette négociation, sans pour autant qu'entre deux convocations de l'instance une négociation nous soit proposée. Si nous répétons ces choses connues de tous ici, c'est pour que l'information que nous allons, dès notre retrait, communiquer aux agents de ce ministère soit aussi claire que possible. Alors, dont acte : le CTPM n'est pas le lieu de la négociation, et **si nous n'avons pu négocier avant ces quatre CTPM successifs, alors ce n'est pas maintenant que nous négocierons**, tout au plus la « discussion » à la marge fera-t-elle, comme le 30 mars sur les CCP, « bouger les lignes », les virgules et les points d'exclamation ! **Si nous nous acharnions à faire croire aux agents qui nous font confiance que c'est en séance de CTPM que nous pourrions sauver les meubles, nous serions dans le déni du paritarisme**. Les syndicats sont réduits aujourd'hui, dans ce que l'on baptise « groupes de travail », au rôle de *co-rédacteurs* de textes destructeurs de la fonction publique, du statut, du service public. Nous n'acceptons pas de corédiger les textes avec vous.

Aujourd'hui, vous n'avez pas plus de pouvoir que nous sur les textes que vous nous proposez. Parce que ce qui est en cause ne dépend ni de vous, l'administration de ce ministère, ni de la ministre, mais des services du Budget déterminés à traquer tout risque de dérapage isolé susceptible d'ouvrir ailleurs, dans d'autres ministères, la porte aux mêmes revendications salariales..

Du moins resterons-nous cohérents : nous ne sommes ni dans la tactique, fût-elle rebaptisée stratégie, ni dans le « deal ». Nous suivons simplement la ligne de nos convictions. Le moins que nous devions aux agents qui nous font confiance, voire partagent nos raisonnements et nos positions, est de ne pas cautionner, par une présence qui serait incohérente avec nos retraits précédents, la validation de décisions que nous ne partageons pas et que nous combattons avec constance depuis le début de cette procédure.

Qu'on ne vienne pas nous dire qu'il faudrait rester, pour arracher, au terme d'épiques, d'interminables négociations soutenues pied à pied, de significatives évolutions – une virgule ici, un substantif là, ... **nous avons déjà fait part récemment de ce que nous pensions de la manucure avant amputation**, si l'on nous passe cette métaphore brutale.

Évoquons ici, pour finir, **un rituel grec** fort ancien (peut-être mycénien) rapporté par Pausanias. À Athènes, au temps du roi Érechthée, dit-on, fut institué en l'honneur de Zeus le sacrifice du bœuf laboureur. Le rite avait ceci de particulier que le sacrificateur aspergeait la tête du bœuf de grains de blé. L'animal, en secouant la tête pour s'en débarrasser, affichait ainsi son assentiment à sa propre mort. Ce rituel s'appelait « meurtre du bœuf », littéralement : *bou-phonia*. Ce rituel, dont personne n'était dupe, a donné son nom, suivant une étymologie de la Renaissance, au « bouffon », qu'il soit du roi ou autre.

Nous ne voulons pas donner notre assentiment, fût-il tacite, par notre présence, à la validation de textes que nous réprouvons. **Nous ne voulons pas être les bouffons de cette parodie de négociations, couronnée par cette parodie de paritarisme.**

Il est de bon ton de qualifier notre cohérence, suivant une formulation lapidaire et fausse, de « *politique de la chaise vide* ». Nous n'avons pas de pouvoir sur ces mots, qui ne sont pas les nôtres. Il nous semble simplement que tout-à-l'heure, lorsque nos chaises seront vides, **c'est que nous aurons fait le choix de rester debout.**